

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 30 octobre 2009

1. Rapport d'activité 2008 de la CCPH :

- Le rapport d'activité 2008 de la CCPH avait été préalablement remis aux Conseillers qui ont ainsi pu en prendre connaissance. Monsieur le Maire en donne lecture, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport présente les travaux de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ainsi le compte administratif.

2. Modification des statuts de la CCPH:

- Monsieur le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire suite aux études qui ont démontré l'intérêt d'un tel service.
- Dans la suite du Conseil Communautaire du 8 octobre dernier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification des statuts de la CCPH (article concerné : 5.1.1 Aménagement de l'espace).

3. Diagnostic accessibilité des bâtiments publics :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Celle-ci fait obligation de dresser un diagnostic relatif aux établissements recevant du public avant le 1^{er} janvier 2011, les mises en conformité éventuelles devant quant à elles être réalisées avant le 1^{er} janvier 2015.
- Le Conseil Général de Haute-Saône a décidé de coordonner la démarche de diagnostic avec les communes intéressées.
- C'est pourquoi le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention constitutive du groupement de commandes, à préparer, passer, exécuter et régler le marché, et enfin à solliciter la subvention du Conseil Général en s'engageant à réaliser les travaux éventuels sur au moins un des équipements diagnostiqués.

4. Forêt :

- L'ensemble de la coupe de bois a été vendu.
- Pour la prochaine saison, une demande va être formulée auprès des habitants pour connaître les besoins à couvrir (comme l'année passée). D'ores et déjà, des demandes de coupe ont été enregistrées en Mairie. Georges Dormoy est chargé de se renseigner auprès des communes avoisinantes pour définir les modalités d'organisation de ses coupes (jusqu'à présent, la commune ne propose en effet que la fourniture de bois façonné ou un nombre très réduit de fonds de coupes -2 à 3 par an).
- Concernant le bûcheronnage, 2 propositions sont parvenues en Mairie. Georges Dormoy se rapproche des 2 prestataires éventuels pour confirmer les techniques employées avant que le Conseil puisse confirmer son choix.
- Un lot de bois vient d'être vendu pour un montant de 11 589 € (vente de Vieux-Charmont du 1/10/2009).

5. Schéma directeur Assainissement :

- Le marché concernant le relevage de 8 tampons et la création d'un neuvième (pour permettre la poursuite de l'étude en cours avec le cabinet EVI) est attribué à l'entreprise SACER pour un montant de 2247 € HT. Elle interviendra dans un délai de 3 semaines.

- L'agence de l'eau a donné son accord pour le lancement de ces travaux, sa commission du 20 novembre devant quant à elle statuer sur la demande de subvention en cours d'instruction.

6. Plan Local d'Urbanisme :

- M. le Maire présente au Conseil la proposition d'acte d'engagement qu'il a reçu du cabinet de géomètre HERARD. Le montant de cette étude PLU est de 11 799,20 € HT. Le budget initial s'élève à 8 000 € HT.
- Dans ces conditions, le Conseil décide de reprendre l'historique complet de ce dossier (qui, rappelons-le a débuté en 1999) avant d'engager la poursuite de l'étude. Suite au prochain conseil.

7. Projet d'aménagement de la Mairie :

- 2 cabinets d'architecture ont été sollicités pour proposer un devis de prestation sur la base de l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE. Il s'agit du cabinet Alain Drapier à Lure et du cabinet Itinéraire à Belfort.
- En parallèle, la Commission budget est chargée d'affiner la projection budgétaire à 5 ans pour permettre au Conseil d'appréhender les répercussions de ce projet sur les finances communales.

8. Questions diverses:

- M. le Maire informe le Conseil des modalités de la nouvelle campagne 2009 – 2010 des Restos du Cœur d'Héricourt (horaires et conditions d'inscription, horaires de distribution). Ces informations seront portées à l'affichage en Mairie.
- M. le Maire informe le Conseil l'arrêté préfectoral n° 2009-2210-03870 pour limitation provisoire des usages de l'eau (arrosage interdit, lavage des véhicules,...)
- Une récente réunion du Syndicat des Eaux du Vernoy vient d'avoir lieu concernant la protection des points de captage. On s'oriente vers l'abandon d'un des points de captage (source Pouspillars) qui ne peut techniquement être protégée de façon satisfaisante. Une étude complémentaire doit confirmer la nécessité éventuelle de remplacer ce point de captage par un autre.
- La date du prochain conseil est fixée au 27 novembre 2009 à 20h00.